

Formalités CE

Récapitulatif des pièces à joindre avec les demandes de permis de travail pour les ressortissants de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède). **Actualités**

La demande d'autorisation et le questionnaire doivent être dûment remplis et signés. Le contrat de travail doit être signé par l'employeur et l'employé.

La demande doit être déposée avant la prise d'emploi.